

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 avril 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DCPA 8 Travaux de réhabilitation avec extension du Carreau du Temple, Paris 3ème – Marché de travaux - Indemnisation de la société INEO TERTIAIRE IDF.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de l'indemnisation de la société INEO TERTIAIRE IDF en raison des travaux d'« *Electricité Courants forts – Courants Faibles*» (lot 12) relatifs aux travaux de réhabilitation avec extension du Carreau du Temple, 4 rue Eugène Spuller Paris 3ème ;

Vu l'avis du conseil du 3ème arrondissement en sa séance du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de l'indemnisation de INEO TERTIAIRE IDF en raison des travaux d'« *Electricité Courants forts – Courants Faibles*» (lot 12) relatifs aux travaux de réhabilitation avec extension du Carreau du Temple, 4 rue Eugène Spuller Paris 3ème ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de transaction correspondant, dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant total de 232 398,05 €TTC, sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2019, sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : La recette correspondante, d'un montant total de 142.500 €, sera constatée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO